



Arles, lundi 22 mars 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/01638

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Eboulement (en cours - avec fort
risque d'extension au mur de quai)****partie du quai de la darse d'Aigues-Mortes
en amont rive gauche du pont tournant****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les
deux sens)**

**- à partir du 22/03/2021 à 08:00 - avec pour périodicité :
Permanent**o **Canal du Rhône à Sète**entre les pk 3.370 (Angle Sud-Ouest de la darse d'Aigues-Mortes) et pk 3.405
(Pont tournant SNCF) - Rive gauche**Commentaire :**

En raison de l'éboulement de la partie terrestre du quai de la grande darse d'Aigues-Mortes longeant la voie ferrée et d'un fort risque d'extension du phénomène au mur de quai, une interdiction d'y stationner y est prescrite pour tous les usagers.

La présente mesure temporaire est prise jusqu'à nouvel ordre et tant que l'ouvrage ne sera pas réparé.

Un plan en vue aérienne, illustrant la zone d'interdiction, est joint au présent avis à la batellerie.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

UTI CRS (nom provisoire), 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Joseph VIOLLIN

UTI CRS (nom provisoire)

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36